



Municipalité de Ferland-et-Boilleau

1. CONDITIONS D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

❖ Documents requis

- ✓ Identification cadastrale (plan de cadastre)
- ✓ Plan d'implantation montrant clairement :
 - La localisation et la dimension des bâtiments prévus
 - Les distances entre chaque bâtiment
 - Date, titre et Nord astronomique
 - Noms et prénoms des propriétaires et les collaborateurs au projet
- ✓ Plans à l'échelle de la construction permettant une compréhension claire des travaux à effectuer
- ✓ Copie du titre de propriété (si propriétaire non encore inscrit au rôle)
- ✓ Description des rénovations, s'il y a lieu.

❖ Autres conditions :

- ✓ Prendre rendez-vous avec l'inspecteur municipal afin de compléter le formulaire de demande de permis et présenter les documents requis
- ✓ La demande est conforme aux règlements municipaux et aux dispositions législatives en vigueur
- ✓ Installation sanitaire conforme obligatoire
- ✓ S'il y a lieu, lors de nouvelles constructions, obtenir préalablement le permis pour l'aménagement de captage des eaux souterraines : pointe, puit de surface, puit artésien, source.

2. DÉLAI

- ❖ L'inspecteur municipal dispose d'un **délai d'un mois** suivant la date du dépôt de la demande pour analyser celle-ci.

3. CAUSES D'INVALIDITÉ D'UN PERMIS

- ✓ La construction ou la rénovation n'est pas commencée dans les 6 mois de l'émission du permis
- ✓ Travaux discontinués pendant 12 mois
- ✓ Contravention au contenu du permis de construction ou de rénovation et aux dispositions des règlements municipaux.